



Instructions pour transférer vos Obligations d'épargne de l'Ontario:

Si vous êtes détenteur d'obligations (i.e. le "cédant") et que vous voulez transférer la totalité ou une partie de vos obligations d'épargne de l'Ontario à un tiers (le "cessionnaire"), complétez le formulaire ci-dessous. Veuillez indiquer le montant du capital total que vous voulez transférer. Le cédant et le cessionnaire doivent signer le formulaire. Indiquez la date sur le formulaire de transfert et faites-le parvenir, avec l'obligation d'épargne, par courrier recommandé, par messenger ou par remise en main propre à:

Les obligations d'épargne de l'Ontario
a/s La société de fiducie Computershare du Canada
100, ave University, 9^e étage
Toronto, ON M5J 2Y1.

Veuillez prendre note qu'une fois la demande soumise, il est impossible de l'annuler. Aucun transfert ne sera permis à une date d'encaissement ou pendant les 15 jours précédent cette date.

REMARQUE AUX CÉDANTS À PROPOS DE LA GARANTIE DES SIGNATURES:

La signature du/des cédants doit être garantie par une banque à charte canadienne de l'annexe 1 ou par une société de fiducie canadienne reconnue dont la garantie est jugée satisfaisante par la Province et par l'agent comptable des registres. Le garant des signatures atteste que la signature originale est authentique, que le signataire est autorisé et qu'il a la capacité juridique de signer. Des signatures originales sont requises. Les télécopies et les photocopies ne sont pas acceptées.

INFORMATION DU CÉDANT		INFORMATION DU CESSIONNAIRE	
Nom(s) du/des Cédant(s)		Nom(s) du/des Cessionnaire(s)	
Numéro(s) du/des certificats		Adresse	
Montant total du capital à transférer		Ville ou adresse postale	
Signature(s) du/des Cédant(s)*		Province	Code Postal
GARANTIE DES SIGNATURES		Signature(s) du/des Cessionnaire(s)*	
		Date	

* Il est interdit de falsifier ce document intentionnellement.

Avis relative à la collecte de renseignements: Les renseignements personnels recueillis par, ou au nom de l'Office ontarien de financement ("OOF") aux fins du programme d'Obligations d'épargne de l'Ontario sont recueillis en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, S.O. 1993, c.23 [s. 30(1)], et de la *Loi sur l'administration financière*, L.R.O. 1990, c.F12 [ss. 20, 21]. Ces informations seront utilisées par l'OOF, l'agent comptable des registres, agent financier, agent de transfert, agent payeur et administrateur des ventes, et le ministère des Finances aux fins de l'administration du programme d'Obligations d'épargne de l'Ontario.

Toutes questions concernant la collecte de renseignements personnels relativement aux Obligations d'épargne de l'Ontario peuvent être adressées au chef de service, Centre des services à la clientèle, ministère des Finances, 33, rue King ouest, Oshawa (Ontario) L1H 8H5. Téléphone: 1 800 263-7965 (renseignements généraux); 1 800 668-5821 (services en français), 1 800 263-7776 (ATS).